

Association Conte d'Azur

Règlement du concours d'écriture de contes - juin 2024

2 ème Concours d'écriture de contes

Le mot du président

« *verba volant, scripta manent*, les paroles s'envolent, les écrits restent... », dit-il¹ ! Alors écrivons...

Monsieur Isaac COULIBALY
Président de l'Association Conte d'Azur

Nous avons l'honneur de vous proposer le deuxième Concours d'écriture de contes ouvert à tous les auteurs et autrices francophones, sans limite d'âge.

Notre association, dédiée aux contes, à la poésie et à l'écriture, invite les amoureux de belles histoires à participer à ce nouveau challenge. Le premier concours a été un succès. Nous avons reçu des contes de l'Océan Atlantique jusqu'à l'Océan Indien. Nous remercions, encore, ceux et celles qui ont participé. Pour des raisons techniques, nous ne sommes pas allés jusqu'à l'édition, comme prévu.

Pour ce présent concours, les règles seront significativement les mêmes. Toutefois, l'avènement de l'Intelligence artificielle nous appelle à une plus grande vigilance.

Voici, donc, le règlement du concours d'écriture de contes 2024 :

1 ● Les contes devront être rédigés à partir d'*un thème choisi* par le comité de pilotage du concours. A la fin du délai prévu pour les inscriptions, le thème choisi pour cette deuxième édition du concours sera divulgué. C'est-à-dire le 25 juillet 2024. Ainsi, tous les participants disposeront d'un temps identique.

2 ● Les contes devront être rédigés en langue française.

3 ● Les contes envoyés pour concourir doivent ne pas avoir été déjà publiés ou présentés à un concours.

3 ● Le jury sera composé d'enseignants volontaires, d'écrivains ou de conteurs. Le jury proposera un classement des contes sélectionnés du premier jusqu'au vingt-cinquième contes. Cependant, seuls les dix premiers seront récompensés par les lots prévus.

4 ● Chaque auteur/autrice doit respecter les dispositions légales et réglementaires du concours. Il/elle doit s'assurer que la conservation et la diffusion de sa contribution ne constituent pas, notamment :

- une atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'un tiers (reproduction/représentation d'un élément soumis à des droits de propriété intellectuelle, une marque, un modèle déposé, etc, sans autorisation préalable expresse du titulaire des droits) ;

- une atteinte aux droits des personnes (atteinte à la dignité humaine, atteinte aux droits de la personnalité : droit à l'image, droit au nom, droit au respect de la vie privée, diffamation, insultes, injures, etc.) ;

1 Horace

- une atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs (apologie de crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie, incitation à la violence, etc.).

5 ● Tous les contes, primés ou non, seront susceptibles d'être publiés. Les publications sont susceptibles d'être mises à la vente pour supporter des projets culturels ou sociaux caritatifs.

6 ● Chaque auteur ou autrice devra s'inscrire en ligne sur le site de l'association, ou confirmer sa participation à l'adresse contedazur@gmail.com :

- Nom et prénom

- Adresse complète

- Une adresse mail

- Un numéro de téléphone (facultatif)

7 ● En cas de publication des contes dans un recueil, les lauréats (tes) du concours classés du 1er au 25e prix, recevront 3 exemplaires du recueil qui sera publié à l'issue des sélections.

8 ● Les auteurs et autrices déposeront leurs contes exclusivement à l'adresse :

contedazur@gmail.com, au format WORD (Times New Roman, taille 12). Un mail retour confirmera votre inscription ultérieurement.

9 ● Un numéro sera attribué à chaque conte envoyé. Le jury ne verra les noms et prénoms des lauréats qu'à l'issue des délibérations.

10 ● Le palmarès sera affiché sur le site contedazur.com aux dates indiquées.

11 ● Les lauréats(tes) recevront une attestation de participation et seront avisés(ées) de la date et du lieu éventuel de la remise des prix, par mail. Le cas échéant, ils/elles recevront leur prix par voie postale.

12 ● Les lauréats ou leurs tuteurs légaux seront invités à signer une autorisation d'utilisation du droit à l'image et de la voix.

13 ● L'Association Conte d'Azur, se réserve le droit de publier les contes reçus avec le nom de l'auteur(e) primé(e) ou non, sur tout support existant (affichage, presse, page Facebook, le site internet de l'association contedazur.com, etc.).

14 ● La seule participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

15 ● Pour tout renseignement se rendre sur le site de l'association contedazur.com. Vous pouvez laisser un message sur le site au cas où votre question ne trouverait pas de réponse. Le temps de la réponse variera en fonction de la disponibilité des personnes bénévoles dédiées à cette tâche.

Dépôt des contes du 25 juillet 2024 au 30 septembre 2024 (inclus) à l'adresse contedazur@gmail.com

Pour tout renseignement complémentaire, adressez vos messages à : contedazur@gmail.com

Bonne participation à tous et merci de donner vie à cette initiative

Le président

Toutes suspicions de l'utilisation de l'Intelligence artificielle, dans le cadre de ce concours, est éliminatoire